

# Centre de la petite enfance Petit à Petit



Protocole des allergies et  
intolérances alimentaires

Janvier 2009  
Modifié le 12 décembre 2010

Toutes les allergies ou intolérances alimentaires doivent être traitées consciencieusement afin de diminuer les risques tout en préservant le plaisir de manger.

Au CPE Petit à Petit, l'intervention auprès des enfants allergiques doit être une responsabilité partagée par les parents et l'équipe de travail. Les meilleurs moyens d'éviter les réactions allergiques demeurent l'information et la communication des renseignements.

Dans le souci d'offrir un milieu sécuritaire aux enfants souffrants d'intolérance ou d'allergies alimentaires et dans le but de clarifier les rôles et responsabilités de chacun, nous vous présentons un protocole sur les allergies et intolérances alimentaires qui permet à tous les enfants de s'épanouir au sein d'un groupe où les différences sont respectées.

**Note : Lorsqu'un enfant souffre d'allergies ou d'intolérances alimentaires, une confirmation écrite du médecin peut être requise.**

## **1. Définitions**

- 1.1 Intolérance alimentaire : Incapacité de supporter un aliment pris en une quantité habituellement tolérée par les autres individus. L'intolérance alimentaire ne met pas la vie en danger et ne provoque généralement pas de réactions généralisées, car elle n'implique pas le système immunitaire.

Voici certains signes qui peuvent indiquer une intolérance alimentaire : gaz, coliques, nausées, vomissements, selles trop liquides, diarrhées ou maux de ventre.

- 1.2 Allergie alimentaire : Est occasionnée par la consommation d'un aliment qui provoque une réaction excessive du système immunitaire. Elle est causée par la production d'une trop grande quantité d'anticorps IgE («soldats» du système immunitaire ayant pour but d'éliminer les substances jugées indésirables) envers un allergène, habituellement une protéine de l'aliment. La réaction peut être soudaine et amener des conséquences graves, voire mettre la vie en danger. Cette violente réaction s'appelle l'anaphylaxie. Le choc anaphylactique est un état extrême où la circulation sanguine ne se fait plus adéquatement.

## 2. Affichage, organisation et prévention

- 2.1 Affichage : Une fiche résumée qui comprend une photo récente de l'enfant, son nom, son allergie ou son intolérance, le nom de son groupe ainsi qu'une précision de sa médication et de sa date d'expiration doit être affichée dans la cuisine ainsi que dans le local de l'enfant.

Le règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance demande, entre autres, que les médicaments soient entreposés dans un espace de rangement tenu sous clé; les auto-injecteurs d'épinéphrine n'ont toutefois pas à être entreposés sous clés.

- 2.2 Organisation : Pour faciliter les périodes de repas et de collation, les enfants avec restrictions alimentaires seront servis dans de la vaisselle de couleur. L'enfant mangera toujours dans cette vaisselle afin de bien marquer la différence qui existe entre lui et les autres enfants, soit son allergie ou son intolérance.

- 2.3 Prévention : Lors de l'arrivée des enfants au CPE, les éducatrices font laver les mains de tous afin d'éliminer les risques de contamination d'un aliment allergène provenant de la maison.

Afin de réduire le risque d'exposition accidentelle, il est, en tout temps, interdit d'apporter de la nourriture au CPE.

Pour le parent qui désire célébrer un anniversaire ou une autre occasion (ex. : Halloween, Pâques, Noël, etc...), il doit envisager d'autres possibilités qu'un aliment pour souligner ces événements.

Notez bien que la consigne est la même pour le parent qui amène son enfant au CPE avec de la nourriture car celui-ci a peu ou pas déjeuné le matin. Il est **INTERDIT D'APPORTER DE LA NOURRITURE AU CPE.**

### **3. Responsabilités**

#### **3.1 Parents :**

- 3.1.1 Fournir l'attestation médicale du médecin confirmant que l'enfant a des allergies ou des intolérances;
- 3.1.2 Fournir la prescription médicale pour chacun des médicaments requis;
- 3.1.3 Remplir tous les documents requis par le service de garde;
- 3.1.4 Fournir le matériel nécessaire (médicament, auto-injecteur, etc.) et noter sa date d'expiration afin de pouvoir procéder sans délai à l'échange de l'ancien médicament;
- 3.1.5 Collaborer avec le (la) responsable de l'alimentation en fournissant une liste de produits alimentaires utilisés par l'enfant;
- 3.1.6 Aviser le CPE lors de l'absence (maladie, vacances, etc.) de l'enfant avec restrictions alimentaires pour faciliter la planification du repas et des collations;
- 3.1.7 Faire toute introduction de nouvel aliment à la maison;
- 3.1.8 Mettre à jour le protocole lorsque requis;
- 3.1.9 Faire comprendre à l'enfant les dangers que représentent l'échange et le partage d'aliments.

#### **3.2 Cuisinière(ier)**

- 3.2.1 Vérifier la liste des enfants allergiques ou intolérants chaque jour;
- 3.2.2 S'assurer que les photos et les particularités de chaque enfant avec restrictions alimentaires soient affichées à la vue dans la cuisine;
- 3.2.3 Cuisiner et préparer les aliments en évitant la contamination et en sachant contrôler les allergènes;
- 3.2.4 Offrir un repas et des collations adaptés à l'enfant allergique ou intolérant, selon la diète prescrite;
- 3.2.5 À chaque repas, servir les repas des enfants à diète spéciale dans de la vaisselle de couleur recouverte de pellicule plastique, bien identifiée par une fiche sur laquelle on retrouve la photo de l'enfant et son nom et les servir en premier;
- 3.2.6 Appliquer les mesures d'hygiène, soit le lavage des mains entre chaque manipulation, le nettoyage et la désinfection régulière des surfaces de travail;
- 3.2.7 S'assurer, lors de la prise des commandes et/ou des achats faits pour la cuisine, qu'il n'y ait pas de traces de noix ou d'arachides dans la liste des ingrédients avant l'entreposage.

### 3.3 Éducatrice

- 3.3.1 Connaître les signes et symptômes d'une réaction allergique, connaître et savoir appliquer le protocole mis en place et être en mesure d'administrer les traitements adéquats;
- 3.3.2 Vérifier la liste des enfants allergiques chaque jour;
- 3.3.3 Vérifier que le(s) médicament(s) de l'enfant intolérant ou allergique soit bien rangé(s) dans le local;
- 3.3.3 Apporter à chaque sortie de l'enfant intolérant ou allergique, le(s) médicament(s);
- 3.3.4 Informer le parent de toutes observations qui pourraient être liées à l'allergie ou à l'intolérance;
- 3.3.5 Informer et sensibiliser l'ensemble de enfants du groupe aux allergies alimentaires et à l'importance de n'échanger entre eux ni nourriture ni ustensiles;
- 3.3.6 Voir à la propreté du local et des enfants après les repas et collations;
- 3.3.7 Lors des activités de bricolage ou de cuisine, choisir des aliments ou des contenants de nourriture sûrs;
- 3.3.8 Vérifier le contenu de toute huile ou crème solaire, de tout savon ou autre produit d'hygiène qui peuvent contenir noix, œufs amande, lait, etc.;
- 3.3.9 S'abstenir d'apporter pour soi des collations ou des repas qui contiennent des allergènes.

### 3.4 Direction

- 3.4.1 Voir à l'application des mesures qui ont été adoptées et s'assurer que chaque intervenant joue le rôle qui lui a été conféré pour la protection des enfants : cuisinière(ier), éducatrice, remplaçante, parents, autres employés;
- 3.4.2 Voir à ce que les informations en lien avec la santé des enfants et les allergies alimentaires soient à jour pour tous les membres du personnel;
- 3.4.3 S'assurer de la mise à jour des listes d'enfants allergiques et ayants des restrictions alimentaires;
- 3.4.4 S'assurer que tous les formulaires d'informations portant sur l'enfant allergique soient remplis, transmis à l'éducatrice lors d'un changement de groupe et régulièrement mis à jour;
- 3.4.5 S'assurer de la présence, lors d'un remplacement de l'éducatrice titulaire , de la proximité et du soutien d'une éducatrice permanente.



ANNEXE A

---

## FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

---

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Diagnostic : \_\_\_\_\_

Éducatrice titulaire : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

---

Médicament :

---

Dose :

---

Voie d'administration

---

Durée du traitement

---

Date de péremption

---

### PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE

**Père :**

\_\_\_\_\_

NOM

\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE 1

\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE 2

**Mère :**

\_\_\_\_\_

NOM

\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE 1

\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE 2

**Autre :**

\_\_\_\_\_

NOM

\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE 1

\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE 2

**NE PAS HÉSITER À ADMINISTRER LA MÉDICATION ET À APPELER LES SERVICES D'URGENCE IMMÉDIATEMENT AVANT DE REJOINDRE LES PARENTS OU LA PERSONNE-RESSOURCE.**

### *AUTORISATION DE TRAITEMENT*

Je, soussigné, \_\_\_\_\_ autorise le personnel du CPE Petit à Petit à administrer à mon enfant \_\_\_\_\_ la médication précisée sur cette fiche, selon le dosage prescrit, que nous fournissons avec la prescription médicale.

Signature du parent \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_



**ANNEXE B**

---

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

---

**Renseignements confidentiels**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

J'autorise le CPE Petit à Petit à divulguer certains renseignements confidentiels concernant mon enfant :

*Nom de l'enfant* : \_\_\_\_\_

*Allergie ou intolérance* : \_\_\_\_\_

*Médication requise* : \_\_\_\_\_

Des moyens visuels, tels que les fiches d'identification, doivent être utilisés pour s'assurer que tous les intervenants puissent facilement les consulter. J'autorise donc le CPE Petit à Petit à diffuser la photo de \_\_\_\_\_ (*nommer l'enfant*) à l'intérieur du service de garde :

- à la cuisine
- dans le local de l'enfant
- à tout autre endroit que le service de garde jugera opportun

Ces consentements sont valides jusqu'à la fin de fréquentation de mon enfant au CPE Petit à Petit.

Je déclare que tous les renseignements fournis concernant mon enfant et son (ses) allergie(s) sont, autant que je sache, exacts et complets, et je m'engage à informer par écrit le CPE Petit à Petit de tout changement à l'état de santé de mon enfant.

Signature du parent \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_